

## **Pour le seul crime d'enseigner l'Islam !**

Depuis son ouverture en 2002, l'association IFESI (Institut Français d'Études et de Sciences Islamique) propose un cadre d'enseignement et de savoir à toute personne voulant s'initier à la civilisation arabo-islamique. Très tôt, la rigueur et la qualité, tant des cours dispensés que de l'environnement, ont été reconnus auprès des étudiants et visiteurs, de confession musulmane ou non, dans le domaine du savoir islamique et même auprès des élus.

L'activité de l'IFESI s'est toujours inscrite dans le dynamisme de la ville de Boissy-Saint-Léger. L'association a veillé à entretenir de bonnes relations avec les autres acteurs de la ville, l'équipe municipale notamment ainsi que son voisinage. D'ailleurs, à plusieurs reprises, les élus de la ville ont loué les mérites de l'IFESI, le maire y a même organisé une réunion municipale en son sein.

Ne cessant de vouloir perfectionner ses départements d'études au cours de ces dernières années, l'association IFESI poursuit le but primordial de promouvoir la connaissance et l'éthique islamique. Ce faisant, avec pour règle la compétence et l'ouverture d'esprit, elle tente d'instaurer une passerelle intellectuelle et culturelle au sein de notre société française multiconfessionnelle (présence sur de nombreux salons, programme d'échange avec le Canada, voyages linguistiques etc...)

Par ailleurs, un principe défendu par l'IFESI est son mode de financement : indispensable contre toute ingérence, quelle qu'elle soit, le choix de l'autofinancement lui a permis, depuis son ouverture, de préserver son indépendance.

Cette année, afin de pallier au besoin d'accessibilité pour les personnes handicapées et de développer d'autres pans du savoir, l'IFESI a agrandi ses locaux, ambitionnant de nouveaux départements d'études. Il compte désormais six départements.

Mais, une semaine après la fin des travaux, le mardi 14 décembre 2010, aux environs de 17h, une équipe de police investit les lieux de l'IFESI alors qu'un cours allait être dispensé. Violente et rapide, l'intervention musclée des forces de l'ordre surprend et inquiète toutes les personnes présentes. Le directeur de l'IFESI se voit directement signifier une garde-à-vue pendant que les locaux sont saccagés et que les étudiants sont confinés pour être interrogés dans une salle. Un peu plus d'une heure après, les lieux, l'IFESI comme la demeure du directeur, sont dévastés. M. Abidi est arrêté par les forces de l'ordre sans que personne, pas même sa famille, ne sache où il sera gardé-à-vue !

En effet, les mesures draconiennes à l'encontre d'un homme dont la réputation atteste de sa probité et de sa disponibilité, sont disproportionnées et ne peuvent résulter que d'une volonté d'humiliation et de saper l'œuvre de l'institut ! Dès lors qu'il s'agit des Musulmans tout est-il donc permis ?

Les membres de l'association s'organisent et, tard dans la nuit, un groupe d'étudiants finit par savoir que M. Abidi est en garde-à-vue au commissariat de Cachan sous l'autorité de l'Unité de Traitement des Infractions à la Législation sur les Etrangers. Les étudiants ne repartiront qu'avec pour seule information le fait que la police s'assurerait de respecter la procédure. Le lendemain (15/12/10), la police convoque par téléphone des étudiants et des enseignants pour les auditionner, tandis que le directeur est toujours en garde-à-vue. Les étudiants s'organisent alors pour maintenir une présence permanente au commissariat, d'une part pour protester contre l'arrestation du directeur et d'autre part pour soutenir ceux qui seront auditionnés. D'après les témoignages de ces derniers, il ressort rapidement que l'affaire se focalise sur la personne du directeur et sur l'activité innovante de l'IFESI : le département de la finance islamique ! Ils convergent tous à souligner l'extraordinaire acharnement des agents de police à calomnier et à insulter le directeur ! Sans complexe aucun, des stéréotypes méprisables à l'encontre des Musulmans seront sans cesse répétés : le directeur est qualifié de « menteur » ; « d'escroc s'en mettant plein les poches », entre autres calomnies, et sa dignité salie !

Ces allégations n'ont pas manqué de surprendre et d'affecter ceux qui connaissent M. Abidi. Mais, au-delà de l'outrage à la personne, c'est la communauté musulmane toute entière qui a été insultée ! Sachant que dans cette affaire, seuls quelques prétendus manquements sur le plan administratif ont été retenus, des interrogations s'imposent de facto ! Lorsque le cadre d'étude de centaines d'étudiants est saccagé ; lorsque le directeur, estimé et respecté, est arrêté et humilié ; lorsque des personnes en pleine audition policière s'entendent ressortir des clichés islamophobes cela signifie qu'une chasse particulière a bel et bien commencé !

D'abord menacé d'être mis en détention provisoire, le directeur finit par être libéré après plus de 40h de garde-à-vue pour ainsi comparaître devant le juge d'instruction. Sont requis : l'interdiction de quitter le territoire, le paiement d'une caution de 25.000 euros, l'interdiction d'enseigner et le blocage du compte bancaire de l'IFESI ainsi que de celui du directeur ! Aux préjudices subis s'ajoute ainsi l'asphyxie financière : cela traduit sans équivoque la volonté de fermer l'IFESI !

Comparaissant devant le juge d'instruction hier et aujourd'hui (26-27 avril 2011), lesdits soucis allaient devenir réalité, puisque le juge a retenu tous les chefs d'accusation et a même interdit à l'association de recevoir du public dans ses locaux tant que la mairie n'aura pas donné de réponse favorable à sa demande d'aménagement. La mairie de Boissy-Saint-Léger, pour sa part, ne semble pas non plus vouloir s'occuper rapidement du dossier, alors que les étudiants de l'institut attendent impatiemment le samedi prochain pour continuer leurs cours.

Il en résulte incontestablement que les citoyens musulmans ne peuvent jouir de leurs libertés et de leurs droits fondamentaux les plus élémentaires tels que, entre autres, la liberté de conscience et de culte, le droit à l'enseignement et le droit à la présomption d'innocence !

Par ailleurs, il est remarquable de constater qu'en plus de vouloir s'ingérer dans la gestion de chaque mosquée, d'élaborer des lois d'exception,

d'organiser l'institutionnalisation de l'islamophobie par des débats/diktats, les pouvoirs publics entendent s'attaquer au développement intellectuel des Musulmans ! C'est donc d'une part, la mise sous tutelle automatique des institutions musulmanes qui est recherchée et d'autre part, l'exclusion irréductible des citoyens musulmans de la société française ! Ce processus s'accélère dangereusement !

De tels procédés à l'encontre d'une association à vocation intellectuelle et culturelle sont inquiétants et inédits ! Serait-ce parce qu'elle est musulmane ?

Au vu des faits, il apparaît désormais très clairement, que le gouvernement français a décrété que tout ce qui ne servira pas le dessein du pouvoir sur la question de l'Islam en France sera systématiquement criminalisé et combattu !

Boissy-Saint-Léger, le 27 avril 2011

Bureau et étudiants de l'IFESI